



RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS



RS: 5655

CERTIPHYTO

14h



CFPPA Formation professionnelle
& Apprentissage
Yssingaux

Décideur en exploitation agricole

Primo-Certificat



OBJECTIFS DE FORMATION

> **OBTENIR** le **Certiphyto, certificat individuel obligatoire** pour les professionnels du secteur agricole utilisant des produits phytosanitaires, délivré par la DRAAF

> **SE FORMER** à l'utilisation des produits phytosanitaires et **répondre à l'obligation réglementaire*** visant la réduction du recours aux produits phytopharmaceutiques et la sécurisation de leur utilisation

*Plan écophyto 2018 faisant suite au Grenelle de l'environnement

INFO

> ORGANISATION

- Formation de 14h sur 2 journées

> EVALUATION - CERTIFICATION

- Le Certiphyto est obtenu par la réussite au QCM de fin de formation (Test en ligne)

VALIDITE CERTIPHYTO

Certificat obtenu après Septembre 2016: 5 ans

Certificat obtenu avant Septembre 2016: 10 ans

> Pour un renouvellement conférer plaquette "certiphyto renouvellement"

MODALITES

Aperçu de toutes les catégories de Certiphyto existantes:

UTILISATEURS PROFESSIONNELS		
Exploitations agricoles:	Travaux et services:	Collectivités territoriales:
- Décideur (*)	- Décideur	- Applicateur
- Opérateur	- Opérateur	- Applicateur opérationnel
DISTRIBUTEURS		CONSEILLERS
Mise en vente - vente :		Conseil à
- Produits professionnels		l'utilisation des
- Produits grand public		produits phyto-pharmaceutiques

(*) Le certificat proposé ici est le certiphyto Exploitation Agricole / Décideur

Public: Responsable d'Exploitation Agricole

LES PLUS

- + Site exceptionnel au cœur des sucs Yssingelais
- + Travaux pratiques dans notre exploitation agricole de taille professionnelle
- + Encadrement par des formateurs expérimentés

NOS INDICATEURS (session 2024)

 Réussite: 100 %

 Satisfaction: 100 %

Certificateur: MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Date enregistrement certification: 01/01/2022

Date échéance certification: 31/12/2026

CONTENU FORMATION

> Connaissance de la réglementation liée aux produits phytosanitaires:

Plan écophyto 2018, produits autorisés et illégaux, AMM, transport et stockage, utilisation responsabilité, consignation de l'utilisation

> Connaissance des risques liés à la santé:

Dangerosité des produits, exposition au danger, mesures de prévention et protection, conduite à tenir en cas d'intoxication ou accident

> Connaissance des risques liés à l'environnement - Techniques alternatives:

Risques et voies de contamination, stratégies pour diminuer l'utilisation de produits, évaluation comparative de l'utilisation des produits, méthodes alternatives

> Prévention des risques:

Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des produits, traçabilité, réglage et entretien pulvérisateur

+ LES SPECIFICITES

+ NOTRE PLATEAU TECHNIQUE

Exploitation agricole de 65 Ha, production laitière, atelier porcins, matériel de contention des animaux, salle de traite, tracteurs, matériel de travail du sol, récolte et distribution, atelier de mécanique et entretien



+ INDIVIDUALISATION PARCOURS

Formation respectant le cadre réglementaire.

+ MODALITES PEDAGOGIQUES

Face à face pédagogique et mises en situations professionnelles

INSCRIPTION

> Délai de traitement administratif de 3 semaines minimum avant accès à la formation

COÛT DE FORMATION

> Tarif Horaire - Prise en charge

- Tarif horaire de 16€ par stagiaire
- La formation peut être financée, selon votre statut par Vivéa ou d'autres fonds mutualisés de formation, Pôle-Emploi, le Compte Personnel de Formation ou à titre personnel
- Nous contacter pour un devis personnalisé

Pour toute demande de formation personnalisée, dite "à la carte"

CONTACTEZ-NOUS,
le responsable établira avec vous un programme de formation individuel

DEVIS GRATUITS



CONTACT

> Louis CHAPAT - 04.71.65.70.69



L'organisme de formation s'engage pour accueillir les personnes en situation de handicap, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou mail.